

FICHE FOCUS

Choisir sa profession



Objet de la fiche

- Définition des professions financières ;
- Définition des professions non-financières ;
- Définition des déclarants publics et personnes chargées d'une mission de service public.

Utilisateurs

- Professions financières et non financières assujetties aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) listées à l'art. L. 561-2 du code monétaire et financier (CMF) ;
- Déclarants publics et personnes chargées d'une mission de service public listées aux art. L. 561-27 et L. 561-28 du CMF.

Professions financières

Vous pouvez vérifier dans le [REGAFI](#) - le registre qui recense les entreprises du secteur financier autorisées par l'ACPR - à quelle catégorie de profession financière vous vous rattachez.

Assurances

Le domaine des assurances regroupe 3 professions dans ERMES :

- Compagnie **d'assurance**
 - Entreprise régie par le code des assurances, autorisée à vendre aussi bien des assurances de biens et de responsabilité que des assurances de personnes. Une compagnie **d'assurance** peut être une société à but lucratif ou une société **d'assurance** dite mutualiste.
- Intermédiaire en assurance
 - Un intermédiaire **d'assurance** est par exemple un courtier **d'assurance** qui propose à ses clients des contrats **d'assurance** de sociétés variées.
- Mutuelle et institution de prévoyance
 - Structure à but non lucratif qui ne sélectionne pas les assurés.

Banque, établissement de crédit et assimilé

- Banque traditionnelle dont l'**activité** principale consiste à réaliser des opérations de crédit, fournir des services de paiement et recevoir des fonds du public.

Changeur manuel

- Personne physique ou morale privée - autre **qu'un** établissement de crédit, une société de financement, un établissement de paiement, un établissement de monnaie électronique et une institution et service autorisé à effectuer des opérations de banque - qui effectue à titre de profession habituelle des opérations de change manuel. Un changeur manuel échange des billets ou des monnaies libellés en devises étrangères. Les mouvements de fonds entre la France et **l'étranger**, hors zone euro, **s'effectuent** par leur intermédiaire.

Conseiller en investissements financiers

- o Professionnel qui exerce les activités de conseil en investissement portant sur des produits financiers (actions, obligations parts de fonds commun de placement, etc.), de conseil sur la réalisation de services **d'investissement** (réception-transmission **d'un** ordre, gestion de portefeuille pour le compte de tiers) et de conseil portant sur la réalisation **d'opérations** sur biens divers (sous certaines conditions, **l'investissement** en vin, dans des bois et forêts, **l'achat d'œuvre d'art**, de panneaux solaires, etc.). Les conseillers en investissements financiers peuvent cumuler le statut de CIF avec ceux **d'intermédiaire** en assurance et **d'intermédiaire** en opérations de banques et en services de paiement (source : AMF).

Entreprise **d'investissement**

- o Fournisseur de services **d'investissement** tels que la gestion de portefeuille, le conseil en investissement, la conservation ou **l'administration d'instruments** financiers et **l'octroi** de crédits ou de prêts à un investisseur (source : la finance pour tous).

Etablissement de monnaie électronique

- o Etablissement de paiement qui ne peut réaliser des transactions **qu'en** monnaie électronique (ce qui inclut les retraits **d'argent** ainsi que des cartes prépayées) mais pas en espèces (dépôts).

Etablissement de paiement

- o Etablissement proposant des services plus restreints **qu'une** banque ou un établissement de crédit traditionnel. Les établissements de paiement peuvent schématiquement se diviser en deux grandes catégories. La première rassemble les transmetteurs de fonds ; la seconde rassemble les opérateurs proposant des services de paiement.

Intermédiaire en financement participatif et prestataire de service de financement participatif

- o Plateforme numérique ouverte au public permettant de réunir des investisseurs, des prêteurs ou des donateurs potentiels et des porteurs de projets à la recherche de financement.

Prestataire de services sur actifs numériques (PSAN)

- o Acteur qui fait de la conservation, de **l'achat**, de la vente et de **l'échange d'actifs** numériques pour le compte de tiers (tels que le Bitcoin et **l'Ether** pour les plus connus).

Professions non-financières

Greffier des tribunaux de commerce

- Officier public et ministériel notamment chargé, au sein des tribunaux de commerce, de tenir le greffe et les différents registres légaux (le registre du commerce et des sociétés par exemple) ainsi que **d'assister** les juges. **C'est** un professionnel au service de la justice commerciale.

Notaire

- Officier public et ministériel qui conserve les actes et se charge de les authentifier, notamment pour un achat **d'un** bien immobilier ou un acte de succession.

Avocat et CARPA

- Avocat : Auxiliaire de justice dont la mission consiste à assister et à représenter en justice une personne qui se présente à eux et à défendre ses intérêts devant les différentes juridictions.
- CARPA : Organisme professionnel propre à la profession **d'avocat**, la Caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats (CARPA) gère les comptes par lesquels transitent des règlements pécuniaires des clients des avocats.

Commissaire de justice

- Officier public et ministériel, issu du rapprochement entre les huissiers et les commissaires-priseurs judiciaires, le commissaire de justice intervient dans les domaines aussi variés que le recouvrement amiable de créances ou encore **l'administration d'immeubles**. Il est le seul à pouvoir signifier et exécuter les décisions de justice.

Administrateur de justice et mandataire judiciaire (AJMJ)

- Auxiliaire de justice chargé de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises de toute taille. **L'administrateur** judiciaire intervient dans des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire, assurant des missions **d'assistance** ou de représentation de **l'entreprise**. Le mandataire judiciaire, désigné dans toute procédure collective, est chargé de représenter les créanciers et préserver les droits financiers des salariés.

Expert-comptable et commissaire aux comptes

- L'expert-comptable exerce des missions récurrentes ou ponctuelles de nature très diverse (tenue de comptes, supervisions et révisions comptables, mission normées et non normées, établissement des paies et des déclarations sociales, conseil divers, etc.) dans le cadre **d'une** relation contractuelle avec leurs clients.
- Le commissaire aux comptes a une mission principale **d'intérêt** général qui est la certification légale des comptes annuels.

Secteur de l'art et du luxe

- o Le secteur de l'art et du luxe regroupe plusieurs professions en son sein :
 - o Commerçant de biens (autres **qu'immobiliers**) : désigne les entreprises **d'habillement** et de maroquinerie de luxe ainsi que les professionnels HBJO (horlogers, bijoutiers, joailliers et orfèvres).
 - o Les négociants **d'œuvres d'art** et **d'antiquités** représentent les antiquaires et les brocanteurs. Les opérateurs de ventes volontaires réalisent la vente de biens neufs et **d'occasion** dans le cadre de vente aux enchères publiques, par voie électronique ou sur site.
 - o Toute personne se livrant au commerce de biens autres **qu'immobiliers** et acceptant des paiements en espèces ou en monnaie électronique **d'un** montant supérieur à 10 000 € doit sélectionner la catégorie Commerçant de biens, distincte de celle de Marchand de biens.

Société de domiciliation

- o Prestataire de services qui propose à des entreprises qui **n'ont** pas de locaux de disposer **d'une** adresse de domiciliation en France. Celle-ci donne accès à la personnalité juridique qui permet notamment **l'ouverture d'un** compte bancaire.

Professionnel de l'immobilier

- o Ensemble des acteurs (agences immobilières, négociateurs, mandataires, etc.) aux prestations variées (transactions, activité de location, recherche de biens, gestion, etc.), évoluant sur différents segments du marché (luxe, résidentiel, immobilier tertiaire) utilisant des modes **d'exercice** multiples (agence en dur, activité en ligne, organisation indépendante ou en réseaux, etc.) exerçant une activité nationale ou internationale.

Secteur du jeu

- o Ensemble des établissements de jeux (casinos et clubs de jeux), des opérateurs de jeux **d'argent** et de hasard distribués en réseau physique et en ligne. Les casinos et clubs de jeux sont des établissements de jeux autorisés par la loi et contrôlés par les autorités publiques. Ils proposent des jeux **d'argent** fondés sur le hasard, tels que les machines à sous, ou des jeux de table, à **l'instar** du poker. Les opérateurs de jeux **d'argent** et de hasard comprennent à la fois les organismes autorisés à offrir des jeux ou des paris en réseau physique de distribution au titre de leurs droits exclusifs, ainsi que les opérateurs autorisés à offrir des jeux en ligne ou des paris hippiques et sportifs, dans un contexte concurrentiel.

Déclarants publics

Déclarant public

- Administration de l'**Etat** - Collectivité territoriale - Etablissement public - Autorité de contrôle - Ordre professionnel - Instance représentative nationale - Juridiction financière - Autorité administrative indépendante - Autorité publique indépendante.

Personne chargée **d'une** mission de service public

- Organisme gérant des régimes légalement obligatoires (type ACOSS) - Fédération sportive - Association délégataire **d'une** mission de service public.